



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS BEAC-083 et BEAC-084

AVIS PUBLIC est donné que les règlements suivants :

- BEAC-083 Règlement autorisant un emprunt de 1 390 000 \$ pour la reconstruction des infrastructures d'eau potable et d'égout dans le cadre du plan d'intervention 2014
- BEAC-084 Règlement autorisant un emprunt de 4 495 000 \$ pour la réhabilitation de 4 825 mètres linéaires de conduites d'eau potable ainsi que de 2 030 mètres linéaires de conduites d'égout sanitaire

ont été approuvés :

- par le Conseil à la séance extraordinaire du 17 février 2014 à 20 h;
- par les personnes habiles à voter le 25 février 2014;
- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire le 17 mars 2014.

Ces règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Beaconsfield le 26 mars 2014.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE BY-LAWS BEAC-083 AND BEAC-084

PUBLIC NOTICE is given that the following by-laws:

- BEAC-083 By-law authorizing a loan of \$1,390,000 for the reconstruction of water and sewer mains as part of the 2014 Intervention Plan
- BEAC-084 By-law authorizing a loan of \$4,495,000 for the rehabilitation of 4,825 linear metres of water mains and 2,030 linear metres of sewer mains

were approved:

- by Council at a special meeting held on February 17, 2014, at 8 p.m.;
- by qualified voters on February 25, 2014; and
- by the Minister des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire on March 17, 2014.

These by-laws are now deposited at the City Clerk's office and available for consultation by any interested party during regular office hours.

These by-laws shall enter into force upon publication.

Issued in Beaconsfield on March 26, 2014